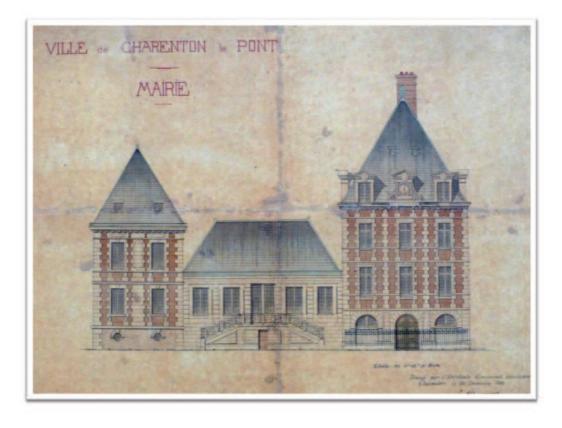
De briques et d'Histoire : L'Hôtel de Ville de Charenton-le-Pont 1612 - 2016



Journées Européennes du Patrimoine 2016 "Patrimoine et citoyenneté"

Editorial

S'il est une passion française, c'est bien le patrimoine. Il est le fruit de notre histoire, du savoir-faire des femmes et des hommes et de leurs rêves.

Cette année, cette 33^e édition des Journées du Patrimoine étant placée sous le signe de la citoyenneté, il nous a semblé tout naturel d'offrir aux Charentonnaises et aux Charentonnais une programmation sous un prisme nouveau.

L'Hôtel de Ville, un bâtiment classé Monument historique depuis 1862, sera donc au cœur de cet événement avec une conférence, suivie d'une visite guidée. Il y sera question de sa construction, de ses propriétaires successifs avant d'aborder ce qui fera la spécificité de cette édition, à savoir l'installation de la Mairie en ces lieux.

Une importante campagne de restauration prendra fin d'ici à quelques semaines, elle permettra à chacun de prendre la mesure de ce patrimoine auquel nous sommes si chèrement attachés.

Delphine HERBERT Maire-Adjoint chargé de la Culture Hervé GICQUEL

Maire de Charenton-le-Pont

Conseiller Départemental du Val-de-Marne

Archives de Charenton-le-Pont

6, rue Gabriel Péri (au fond de la cour) Ouverture sur rendez-vous

archives@charenton.fr

- Septembre 2016 -

Quelques repères pour commencer:

Chronologie sommaire:

- 1589-1610 : règne d'Henri IV
- Début du XVII^{ème} siècle : « Maison du Cadran » dont le propriétaire est Barthélemy Cenamy
- Vers 1612 : construction du Pavillon par Nicolas de Verdun
- 1629-1633 : le futur chancelier Séguier est propriétaire du pavillon
- . 1828 : lotissement du parc
- 1838 : le pavillon est acquis par la Commune
- 1862 : l'édifice est classé Monument historique
- 1880-1888 : agrandissement (aile de la salle du Conseil et Tribunal d'instance)
- 1983-1986 : restauration salle des mariages et salle du Conseil municipal
- 1996-1997 : restauration salle Séguier et salle sous combles
- 2015-2016: restauration des façades, charpente et toiture du pavillon XVIIème et des ailes XIXème siècle de l'Hôtel de Ville, et la révision des toitures du Tribunal

L'Hôtel de Ville et le Tribunal de Charenton-le-Pont se trouvent à l'entrée de l'ancien bourg de Charenton, à l'angle de la rue de Paris et de la rue Gabriel Péri (ancienne route de Charenton à Vincennes).

Les deux édifices forment un ensemble architectural constitué de l'Hôtel de Ville au Nord et du Tribunal au Sud séparé par une cour d'accès commune fermée

par une grille à l'Ouest.

L'Hôtel de Ville est composé de deux ailes distinctes:

- un pavillon de trois étages carrés bâti en brique et pierre couvert d'un haut toit couvert d'ardoise, seul vestige de la demeure du premier quart du XVII^{ème} siècle.
- une aile à deux corps adossée à ce pavillon, côté Est, bâtie à la fin du XIX^{ème} siècle dans un style néo-Louis XIII. Comprenant deux étages carrés et un comble, ce bâtiment est construit en brique et pierre et couvert en ardoise.

Le Tribunal a été construit à la fin du XIXème siècle, en même temps que l'aile récente de l'Hôtel de Ville. Il compte également deux étages carrés bâtis en brique et pierre et un comble couvert d'ardoise.





Photo aérienne de l'Hôtel de Ville et du Tribunal de Chorenton-le-Pont - Cliché Google Earth.

1:Hôtel de Ville, 2: Tribunal



Présentation du Pavillon

1612 - 1790

L'origine du bâtiment de l'Hôtel de Ville remonte à 1584, avec la première mention de la «Maison du Cadran», premier édifice construit.

En 1600, Barthélémy Cenamy, riche conseiller-notaire, secrétaire et surtout banquier du roi Henri IV, acquiert cette propriété. Son fils Laurent en hérite en 1612 et la revend peu après à Nicolas de Verdun, alors Président du Parlement de Paris.

Entre son achat en 1612 et sa mort en 1627, Nicolas de Verdun fait entièrement reconstruire la maison dans un style contemporain proche des grands chantiers royaux lancés sous Henri IV à Paris. Il fait bâtir un hôtel entre cour et jardin dont le corps principal s'inspire des dispositions des pavillons de la place royale, actuelle place des Vosges à Paris. La composition comprend:

- Une porte cochère s'ouvrant sur une cour carrée pavée
- Un grand pavillon composé d'un escalier à balustre, des salles, cabinets, chambres et anti-chambres hautes et basses et d'un comble couvert d'ardoise.
- Deux corps d'hôtel des deux côtés de la cour «appliqués à une chapelle» couverts en tuiles
- Un grand jardin clos de murs et d'une tour avec grand parterre, allées et bois.



Abbé Delagrive, Carte topographique des environs de Paris (détail), 1732-1740. Bibliothèque Nationale de France, Cabinet des Estampes, Va 94, t.4.



De la construction de Nicolas de Verdun ne subsiste aujourd'hui que le Pavillon du XVII^{ème} siècle.

Après la mort de ce dernier en 1627, la maison du Cadran passe successivement entre les mains de divers propriétaires toujours proches du pouvoir royal sans que les actes de vente ne signalent de modifications architecturales du site jusqu'à la fin du XVIIIème siècle.

En 1764, Jacques Montz, négociant à Paris, acquiert ce bien : le Pavillon est alors signalé en mauvais état, les dépendances sont en ruine et les parterres et jardins abandonnés.

La commune à la recherche d'une mairie

En **1807**, la vente des biens de la succession de Jacques Montz (mort en 1766) et de son épouse Jeanne-Marie Girardot, signalent le «pavillon du milieu et [de] celui qui est attenant à droite en entrant». Il est alors probable que les ailes contemporaines et adjacentes à l'actuel Pavillon du XVII^{ème} siècle aient été remplacées.

En effet, entre 1808 et 1818, la propriété appartient à Guillaume Delarbre et son épouse; elle est en grande partie réaménagée. Elle conserve sa porte cochère et sa cour pavée mais le Pavillon, toujours divisé en chambres, anti-chambres et cabinets est adossé à une aile abritant un vestibule traversant entre cour et jardin, une salle à manger, des salons et une chambre à coucher. Un autre pavillon, contre l'aile précédente, est quant à lui, consacré aux chambres à coucher.

Il s'agit peut-être là des dispositions mises en place par les propriétaires précédents et réaménagées. En outre, Guillaume Delarbre reconstruisit l'ensemble des communs et transforme le parc en jardin à l'anglaise.

Le Pavillon est vendu à Jacques-Marie Rouzet, comte de Folmon, chancelier de la duchesse douairière d'Orléans en 1818 et occupé par cette dernière qui a l'acheté à son tour en 1821, année de sa mort. La duchesse y a fait réaliser de nombreux travaux essentiellement de décoration dans les années 1820. Elle fit notamment disparaître la porte cochère du XVII^{ème} siècle au profit d'une grille ouvrant sur la rue de Paris.



The Du pavillon De Gabrielle D'Estrees à Charenton pros Paris

C'est au cours des années 1820 que le Pavillon prit le nom de Pavillon Gabrielle, en référence à Gabrielle d'Estrée qui n'a pourtant jamais séjourné sur place¹.

Le Pavillon est plusieurs fois revendu jusqu'en 1838 et la propriété fut progressivement divisée à partir de 1835.

Vue du Pavillon de Gabrielle d'Estrée à Charenton près Paris, prise de l'intérieur des jardins.

Goblain, première moitié du XIX^{ème} siècle, Bibliothèque Nationale de France.

Cette vue montre la façade sur jardin du Pavillon (actuel façade sur place) après les importantes modifications du début du XIXème siècle qui ont fait disparaître les ailes du XVIIème siècle attenantes au pavillon conservé.

¹ Selon le Maréchal de Bassompierre (1579-1646) dans ses *Mémoires*, c'est une autre maîtresse royale, Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de Verneuil, qui séjourna dans la Maison du Cadran.

Installation de la Mairie au Pavillon 1838-1888

En 1837, ce sont plusieurs propriétaires qui possèdent à la fois les terres et les bâtiments du Pavillon. Associés entre eux, ils adressèrent à la Municipalité une proposition de vente du Pavillon, qui exposait en termes clairs, l'alliance de leurs ambitions personnelles et des intérêts publics : "...le désir de conserver un monument des âges passés, d'être utiles à une commune où nous possédons des intérêts majeurs, dont la prospérité se lie par conséquent à la nôtre, et, pourquoi le dissimulerions-nous, l'espoir, en lui procurant un grand avantage, de servir nos propres spéculations, nous déterminent à vous faire une offre sur laquelle nous appelons la sérieuse attention du Conseil."



Une ordonnance royale du 5 Juillet 1838 autorisa la commune de Charenton-le-Pont à acquérir pour un montant de 28 000 francs, le Grand Pavillon, la galerie et le péristyle attenant, le pavillon de concierge, la cour et la grille, le tout couvrant une superficie de 647,60 m2.

Le pavillon est classé Monument Historique sur la liste de 1862 sous le nom de pavillon Antoine de Navarre, en mémoire des 300 ans de la mort de ce dernier.

Les travaux d'entretien s'enchainèrent entre 1838 et 1888, notamment sur le pavillon du XVIIème siècle sur lequel furent réalisés principalement la consolidation de la structure et l'installation d'une horloge dans la lucarne centrale de la facade Nord.

Ces photographies de Beissein font partie des rares clichés pris avant l'extension de 1888. Ils montrent le pavillon du XVII^{ème} siècle présentant ses dispositions originelles supprimées en 1888 : la corniche à modillons est interrompue à chaque lucarne, les parties hautes de menuiseries des arcades (au rez-de-chaussée) comptent un meneau de bois, vestige des croisées du XVII^{ème} siècle. La photographie montre également l'amorce de l'aile attenante au pavillon construite au début du XIX^{ème} siècle.

Ce cliché de droite est à la fois plus récent mais toujours antérieur à 1888. Le pavillon n'a pas les mêmes dispositions que sur la photographie précédente : sa corniche a été modifiée, elle n'est plus interrompue à chaque lucarne mais continue et surmontée d'un chéneau. Le pavillon de gardien, à droite, pourrait appartenir au projet d'origine (enduit et tuiles comme à l'hôpital Saint-Louis de Paris).



Aménagement de la vie municipale : les travaux de Léandre Gravereaux

seconde moitié du XIXème siècle

Tout au long du XIX^{ème} siècle, la ville connut un développement constant. La population passa de 2557 habitants en 1836 à 13 535 en 1886. L'Hôtel de Ville qui devait alors partager ses locaux avec une salle de classe et la Justice de Paix du canton devint nécessaire. Le projet fut confié à l'architecte Léandre Gravereaux. Celui-ci conserva le Pavillon et le mis en valeur, mais en revanche il démolit l'édifice à un niveau qui s'élevait sur le côté, ainsi que le petit bâtiment à péristyle faisant office d'entrée qui les reliait tous deux.



Il construisit les bâtiments annexes, conçus dans le même style, mais cependant bien distincts. Haut de deux étages, plus un de combles, et coiffé d'une haute toiture à quatre pans en ardoise, le Pavillon a été conservé en façade dans le plus pur style dit « Louis XIII » : murs de brique rouge et de pierre appareillée en joints harpés, aux encoignures et aux encadrements des fenêtres. Le rapport des deux matériaux constitue l'essentiel du décor. La composition des façades est régulière, basée sur l'ordonnance des baies verticales. Les extensions, l'aile droite de la mairie vue de la cour, et le tribunal d'instance, sont moins hauts, ils ne comportent qu'un étage. Les toitures sont plus complexes, l'architecte a habilement combiné des toits à

quatre pans, rappelant celle du Pavillon et des parties à pan brisé. La brique est ici polychrome, rouge et brun vernissé. On retrouve la même utilisation de la pierre mais avec un travail plus soigné notamment au niveau de l'ornementation des linteaux des fenêtres. Les lucarnes, à fronton triangulaire sont identiques. Il semble que l'architecte, très respectueux de l'architecture de ses prédécesseurs, ait refusé le pastiche, mais ait cherché au contraire à en donner sa propre interprétation. Il a réussi à créer un ensemble de bâtiments harmonieux au sein duquel chaque édifice se distingue tout en mettant les autres en valeur.





L'inauguration des nouveaux bâtiments eut lieu le 18 novembre 1888 en présence du maire, Alphonse Marvillet, entouré du Conseil municipal, ainsi que de Léon Bourgeois, sous-secrétaire d'état à l'Intérieur, d'Alexandre Millerand alors député de la Seine et d'Eugène Poubelle, Préfet de la Seine.

La campagne de restauration des années 1980 (salle des mariages, salle du Conseil Municipal)

Une longue campagne de restauration, au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle a redonné tout leur lustre aux édifices ainsi qu'à la foisonnante décoration intérieure. Fruit de multiples ajouts, constructions et reconstruction, l'intérieur de la mairie offre des différences stylistiques étonnantes.

En 1983 et 1984, le maire, M. GRIOTTERAY. décida procéder à la restauration de la salle des mariages, « trésor caché de la Ville », sous le contrôle de l'architecte en chef des Monuments historiques. En retirant un premier faux plafond, recouvert de laine de roche, puis en dégageant de quelques coups de marteaux le second plafond en plâtre du XIXème siècle, on mit à jour deux poutres maitresses, datant du XVIème siècle elles-mêmes soutenues par deux poutres en



acier plus récentes, de style Eiffel. Afin de retirer ces dernières et de rendre à la salle son architecture originale, les poutres anciennes furent renforcées par l'injection d'une résine.



Enfin. la restauration peintures de l'ensemble des poutraisons, en s'inspirant du motif d'origine, permit de retrouver les magnifiques plafonds peints. La décoration est constituée de rinceaux, de guirlandes, ainsi aue de petites figures enfantines dans des couleurs ravissantes. Des cartouches renferment le chiffre du premier propriétaire, **Nicolas** Verdun, deux V qui se chevauchent. La salle des mariages a été inaugurée en 1986 par François Léotard, alors Ministre de la Culture.

La campagne de restauration des années 1990

(salle Séguier, salle sous combles)



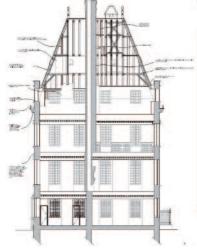
Une deuxième campagne de restauration s'ouvrit en 1996-1997 grâce à une subvention de l'Etat à hauteur de 45% du montant des travaux : on choisit de refaire la salle du rezde-chaussée (actuelle Salle Séguier) et les combles du Pavillon.

Dans la Salle Séguier, les travaux commencèrent par la consolidation de la poutre maitresse pour supprimer les deux colonnes en fonte qui

coupaient l'espace et redonner à la pièce son aspect initial. Cela nécessita de faire sortir la poutre incriminée par le mur et de la remplacer par une poutre d'un seul tenant. Les murs ont ensuite été traités et enduits de chaux, avant d'être recouvert d'un badigeon. La moquette au sol a été enlevée ; le sol ainsi dégagé a été refait et dallé de pierres, afin de restituer l'aspect d'origine.

Au dernier étage de la Mairie, les travaux ont mis à jour une charpente singulière datant de la fin du XVI^{ème} siècle. Cette architecture exceptionnelle à pentes raides (12 m de hauteur en totalité, 4,28 m de hauteur sous plafond) possède un système à fermettes qui ont été empruntés à l'art gothique : c'est l'une des rares charpentes de la Renaissance à être sauvegardée dans son intégralité. Sa restauration, rendue indispensable du fait de la fragilité de la structure, s'est accompagnée d'une

rénovation des sols et des parois.

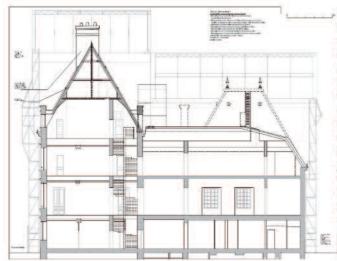




La campagne de restauration des années 2015-2016

(facades, charpentes et toitures)

Cette dernière campagne en date a été accompagnée comme à chaque fois par l'Architecte des Monuments historiques. Le parti pris de restauration retenu pour les façades et couvertures de l'Hôtel de Ville de Charenton-le-Pont fut de conserver cet ensemble dans ses dispositions de 1888 : à savoir respecter la construction du XVII^{ème} siècle et s'attacher à reprendre les manières de faire du XIX^{ème} siècle.



La couverture du pavillon du XVIIème siècle a été restaurée en ardoises épaisses avec faîtage, arêtiers et chéneaux en plomb proches des agencements originels tout en préservant les modifications effectuées lors de l'extension de 1888 à savoir la corniche continue, les oeils de bœufs en zinc côté cour (on ignore d'ailleurs quelle était la forme des lucarnes originelles) et les croisées sans traverse ni meneau de bois.

Cette restauration s'inscrit ainsi dans la même démarche que celle qui a concerné les intérieurs ou, par exemple, dans la salle des mariages, le poêle du XIXème siècle a été préservé lors de la restauration des décors du XVIIème siècle.



L'aile attenante de l'Hôtel de Ville a reçu une nouvelle toiture en ardoises fines posées au crochet et zinc telle que réalisée par Léandre Gravereaux, selon les techniques en cours au XIX^{ème} siècle.

Les façades ont été restaurées dans leur état actuel. Une attention particulière a été portée au jointoiement des briques du pavillon : en effet, il avait été noté que les joints de la façade Sud sont en creux et particulièrement disgracieux.

L'ensemble des menuiseries, dans un état satisfaisant, a pu être conservé et recevoir, après restauration, une peinture de teinte sombre comme à la fin du XIX^{ème} siècle.









